



Observatoire toulousain des Pratiques Policières



## Communiqué de presse

### Mobilisations des 10 septembre, 18 septembre et 2 octobre 2025 : Partout en France, des contestations étouffées et réprimées par les autorités

Les mobilisations des 10 septembre, 18 septembre et 2 octobre 2025 ont été l'occasion d'une forte répression partout en France. Les observatoires des libertés et des pratiques policières d'Angers, de Bordeaux, de Lille, de Paris, de Rennes et de Toulouse, notamment, ont pu documenter des atteintes à la liberté d'expression sur l'ensemble du territoire.

Ces mobilisations ont tout d'abord donné lieu à **de nombreux arrêtés préfectoraux liberticides**. Ainsi, dans de nombreuses villes, ont été adoptés des arrêtés interdisant le port d'objets pouvant constituer une arme. Ces arrêtés sont particulièrement problématiques dans la mesure où de très nombreux objets du quotidien sont susceptibles de constituer des armes par destination, au sens de l'article 132-75 du Code pénal. Toutefois, c'est uniquement *a posteriori* que la qualité d'arme peut être retenue et en aucun cas avant que ledit objet ait été utilisé. En outre, plusieurs préfectures ont pris des arrêtés d'interdiction des manifestations en centre-ville, ainsi que des arrêtés de déploiement de drones. Autant de textes qui, en amont des mobilisations, peuvent dissuader les citoyens d'exercer leur liberté d'expression.

Par ailleurs, les mobilisations ont été l'occasion d'un **usage massif de gaz lacrymogènes, sans respecter les exigences réglementaires de nécessité et de proportionnalité**. Dans plusieurs villes, les gaz lacrymogènes ont été employés de façon massive, parfois sans qu'aucun trouble à l'ordre public ne le justifie, provoquant dans certains cas des mouvements de foule dangereux pour la sécurité des personnes. Dans certaines villes, des manifestants ont également été blessés par des palets de grenades lacrymogènes.

Les observatoires ont par ailleurs observé partout en France des **interventions policières et des interpellations violentes, non nécessaires et disproportionnées**. A cet égard, les observateur.ices ont relevé dans de nombreuses villes des verbalisations, des contrôles

d'identité et des interpellations injustifiés. Certains rassemblements, comme à Bordeaux, ont par ailleurs été dispersés de manière brutale, non nécessaire et disproportionnée. Dans les cortèges, on a pu observer plusieurs charges violentes, et parfois sans sommations.

Enfin, lors de ces trois journées de mobilisation, **les observateur.ices présent.es ont été régulièrement entravé.es dans leurs missions d'observation par les forces de l'ordre**. A titre d'exemples, les forces de l'ordre ont braqué des lampes torche sur les observateur.ices pour entraver la prise d'images, ou se sont servi de leurs boucliers pour empêcher la visualisation de fouilles et contrôles d'identité. De plus, les entraves ont pu prendre la forme de barrages filtrants impossibles à franchir pour les observateur.ices, ou de contrôles d'identité ciblés, au seul prétexte qu'ils et elles avaient filmé les forces de l'ordre, comme l'ont parfois expressément indiqué les agents. Par ailleurs, des consignes ont quelquefois été données aux forces de l'ordre de ne pas laisser passer les observateur.ices de la LDH dans certains périmètres. Enfin, le 2 octobre, les observateur.ices de Toulouse ont été ciblé.es et frappé.es à coups de matraques lors des charges des forces de l'ordre.

Les observations effectuées par les observatoires des pratiques policières le 10 septembre, le 18 septembre et le 2 octobre rendent compte des pratiques des autorités devenues habituelles lors des mobilisations citoyennes : des arrêtés préfectoraux liberticides, un emploi de la force disproportionné, dangereux et non réglementaire, et des entraves aux missions d'observation.